

# CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :

Cachet du service d'origine :

**COPIE**

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le 10 Janv 2012 par M SELARI OPERANDI géomètre à LYON

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

A Lyon le 15 Mars 2012 pour le Grand Lyon

Section : CD  
Qualité du plan :

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 19/01/2012

Support numérique :

Document d'arpentage dressé

par M. SELARI OPERANDI

à : LYON

Date : 19/01/2012

Signature :

SELARI  
OPERANDI INC. CHARRIERON  
20, Rue Valentin Guérin  
69004 LYON  
d'inscription 2006 C 200005

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant plusieurs de l'ensemble représentés).

